

ECOLE MATERNELLE DE MARON

Rue de la Gare - 54 230 MARON

Tel. : 03 83 26 47 84

RENTREE SEPTEMBRE 2013

du 2 avril au 1^{er} mai

Inscriptions en Mairie aux heures d'ouvertures de la Mairie de Maron (du mardi au vendredi de 9h à 11h, lundi et mercredi de 16h à 19h et vendredi de 16h à 18h)

Se munir des documents suivants pour que l'inscription de votre enfant soit effective :

- livret de famille
- justificatif de domicile

Le mardi 14 mai et le vendredi 17 mai de 16h45 à 19h

Admissions à l'école maternelle de Maron

Se munir des documents suivants pour que l'inscription de votre enfant soit effective :

- fiche d'inscription délivrée par la Mairie
- livret de famille
- certificat médical de 1^{ère} inscription attestant que l'état de santé et de maturation physiologique de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire,
- un certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école

Remarque : les enfants âgés de deux ans seront acceptés en fonction des effectifs